



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire ;

Mmes, MM Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Didier REY Adjoints.

Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPERT, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Magali ROBERT, Camille THETE, Thomas VANNIER Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne ROLLET à Franck CALAS

ABSENTS : Thierry CHABANON

Monsieur le Maire, CALAS Franck, ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Eric DE CLAVIERE

Le procès-verbal du 17 novembre 2022 est validé.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Décision modificative n°5

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une rectification budgétaire est nécessaire.

Investissement dépenses :

2031 – op 178	-3 000.00 €
2315 – op 115	+ 3 000.00 €

Fonctionnement dépenses :

022 (dépenses imprévues)	- 5 301.00 €
6531 (indemnités)	+1 080.00 €
65548 (autres contributions)	+4 221.00 €

**OUÏ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,
DECIDE :**

- d'accepter les écritures modificatives ci-dessus énoncées,
- d'autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Choix du Cabinet de Contrôle – Espace coworking (délibération n°2022-12-02)

Monsieur le Maire rappelle que pour la création de l'espace coworking notre architecte nous a conseillé de prendre un cabinet de Contrôle Technique Bâtiment afin de nous accompagner en effectuant les missions suivantes :

- Contrôle technique des constructions relatif à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables (Mission L)
- Contrôle technique des constructions relatif à la solidité des existants (Mission LE)
- Contrôle technique des constructions relatif à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels (Mission STI)

Deux cabinets d'études nous ont répondu : BTP Consultants pour un montant HT de 1900.00 € et l'APAVE pour un montant de 1125.00 € HT.

Après analyse, il s'avère que l'APAVE est la moins disante à prestations égales.

OÙ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de choisir le Cabinet de Contrôle APAVE pour un montant HT de 1125.00 € soit 1350.00 € TTC.
- d'autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Choix du prestataire pour la location du véhicule du service technique (délibération n°2022-12-03)

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule des employés communaux est actuellement en leasing avec échéance au 3 avril 2024. Il faut dès à présent faire le choix du prestataire du fait des délais de livraison très long.

Plusieurs devis nous sont parvenus à prestations égales (contrat sur 48 mois, véhicule essence) :

- Renault : loyer mensuel HT 339.05 €
- Citroën : loyer mensuel HT 323.23 €
- Ford : loyer mensuel HT 266.20 €

La proposition de Ford étant la moins disante M. Le Maire propose de choisir l'offre de Ford sachant que l'on loue déjà un véhicule chez eux.

OÙ CE QUI PRECEDE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- de choisir la proposition de FordLease pour un montant mensuel de 266.20 € HT.
- d'autoriser M. Franck CALAS, le Maire, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Rapport des commissions

Gestion du Territoire

Didier Rey tient à remercier les employés communaux qui sont intervenus pour déneiger.

Commentaires :

Jean-Pierre CHAMPION : Il y a eu beaucoup de remerciement via Facebook concernant le déneigement.

Des remerciements nous sont également parvenus d'une administrée concernant la coupe du chêne qui penchait dangereusement rue du Presbytère.

Il nous informe que :

- Un rendez-vous sera pris avec les agriculteurs en début d'année (certainement un samedi matin).
- Suite à l'intervention de M. COTTEY la toiture de l'école maternelle est à refaire car celle-ci est en très mauvais état. Travaux à prévoir sur 2023.

- L'étude des lieux dits est en cours.
- Le poêle au Cheval Blanc devrait être installé aux alentours du 23-24 janvier. La société nous préviendra une quinzaine de jours avant.
- L'ONF effectuera la coupe de bois en début d'année afin que tout soit prêt pour le printemps.
- Il faudrait que les télécommandes du chauffage de la salle polyvalente ne soient pas accessibles au public. Voir si pour la saison estivale, il ne faudrait pas inclure un supplément « climatisation » dans le prix de la location de la salle polyvalente.
- Le terrain du Paqui va être clôturé afin d'éviter que des engins agricoles ne le traversent.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU nous informe que :

- Une réunion de la commission est prévue le 5 janvier prochain à 19h30.
- La bibliothèque sera fermée du 24/12 au soir et rouvrira le 4 janvier 2023.
- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration et sera prêt pour février.

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION informe qu'une date de réunion va être fixée pour la préparation des vœux du maire. Il informe également que la session de Réalité Virtuelle prévue le 17/12 est repoussée à une date ultérieure.

V/ Questions diverses

Monsieur Franck CALAS informe les membres du Conseil que :

- 1 / Les dossiers d'urbanismes urgents ont été traités ce jour. Un calendrier des prochaines réunions sera mis en place en début d'année.
- 2 / Suite au courrier reçu de l'INSEE notre population est aujourd'hui estimée à 819 habitants.
- 3 / Le repas du CCAS a été un franc succès. Moments très conviviaux. Un colis sera distribué uniquement aux personnes qui n'ont pas pu se déplacer.
- 4 / Les membres de la commission extra-communale « Chemins ruraux » sont très motivés.

Camille THETE demande s'il est possible d'intégrer la commission extra-communale « Marché ». Franck CALAS lui répond positivement et précise que pour l'instant aucune réunion n'a été fixée.

Thomas VANNIER demande s'il ne serait pas possible de faire en sorte que l'éclairage public soit allumé le matin aux alentours de 7h30 car les enfants sont dans le noir. Franck CALAS lui répond que se sont des horloges astronomiques et que l'on ne peut pas intervenir.

Frédéric MARTINEZ demande s'il serait possible de faire des travaux au niveau de l'arrêt de bus situé au niveau du Caton car les abords sont très boueux. Monsieur le Maire répond que des travaux seront entrepris dès que possible.

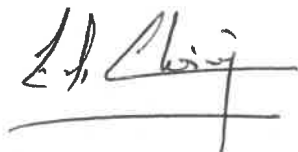
Frédéric MARTINEZ demande également s'il serait possible de faire quelque chose concernant le lierre qui entoure le poteau électrique devant chez lui. Monsieur le Maire va demander dans un premier temps aux employés communaux de couper le lierre à la base et ensuite on fera intervenir Enédis si nécessaire.

Didier REY tient à rappeler que les gens sont toujours aussi incivilisés et continuent à se garer devant les écoles. M. Le Maire lui répond que l'on va à nouveau étudier le problème.

M. Le Maire informe les membres du Conseil que la prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le 19/01/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 21 h 35.

Le Secrétaire de Séance
Eric DE CLAVIERE

Handwritten signature of Eric DE CLAVIERE in black ink, featuring a stylized 'E' and 'C'.

Le Maire,
Franck CALAS

Handwritten signature of Franck CALAS in black ink, consisting of a large, circular scribble.